



Association agréée au titre de la protection de l'Environnement

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE EN LIGNE

En raison de la pandémie de la COVID-19, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que l'**Assemblée Générale Annuelle** de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées se tiendra le :

Mercredi 28 avril 2021, de façon dématérialisée

Un vote en ligne sera proposé sur les questions mises à l'ordre du jour, conformément à l'art 34 du règlement intérieur de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées.

Le vote aura lieu du mercredi 28 avril 2021 à 08h00 au jeudi 29 avril 2021 à 18h00 depuis l'accès intranet réservé aux adhérents.

ORDRE DU JOUR

- * Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 mai 2020,
- * Rapport du Président sur la situation, la gestion et les activités de la fédération,
- * Rapport de gestion du Trésorier,
- * Rapports du commissaire aux comptes sur les comptes clos au 30 juin 2019 et au 30 juin 2020,
- * Approbation des comptes de l'exercice 2018-2019, quitus, affectation du résultat,
- * Approbation des comptes de l'exercice 2019-2020, quitus, affectation du résultat,
- * Approbation du budget de l'exercice 2021-2022,
- * Votes du montant des cotisations 2021-2022, des participations financières du plan de chasse 2021-2022,
- * Questions écrites.

Tous les documents seront consultables sur le site intranet de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées à partir du 15 avril 2021 à 12h00.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les adhérents territoriaux, l'accès se fera grâce à leur numéro d'adhérent et au code confidentiel adressé pour effectuer la demande de plan de chasse.

Pour les chasseurs adhérents individuels, conformément à la décision du Conseil d'Administration du 22 février 2021, ceux qui n'ont pas donné procuration à leur société ou à un autre adhérent, et qui souhaitent participer aux travaux de l'assemblée générale, doivent s'inscrire vingt jours avant, soit **au plus tard le 07 avril 2021, date limite impérative** auprès du secrétariat de la Fédération.

Leur identifiant de connexion au site intranet et leur mot de passe leur seront ensuite communiqués par la Fédération.

Tous les pouvoirs détenus doivent être adressés à la Fédération pour une réception **au plus tard le 07 avril 2021, date limite impérative**.



CHASSEURS DES HAUTES-PYRENEES

✉ : 18, boulevard du 8 mai 1945
B.P. 90542 65005 TARBES cedex
☎ : 05.62.34.53.01
📠 : 05.62.93.11.59
✉ : fdc65@wanadoo.fr

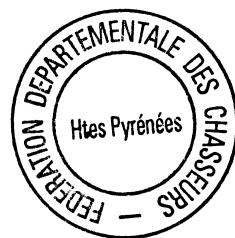
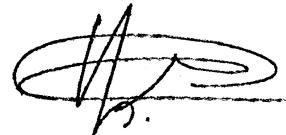
Retrouvez-nous aussi sur : www.frc-midipyrenees.fr

Les adhérents qui souhaitent soumettre une question à l'assemblée générale doivent l'adresser en recommandée avec accusé de réception à la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées, pour qu'elle soit reçue au secrétariat de la Fédération **au plus tard le 07 avril 2021**. Cette question doit être présentée par au moins 50 adhérents.

Le rapport annuel et les comptes sont mis à disposition, sur simple demande, de tous les membres de la Fédération à son siège social. Ils sont consultables sur le site intranet de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées ainsi que les statuts.

Vous remerciant par avance de votre participation à cette Assemblée, nous vous prions de croire à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Président,
Jean-Marc DELCASSO



✉ : 18, boulevard du 8 mai 1945
B.P. 90542 65005 TARBES cedex
☎ : 05.62.34.53.01
📠 : 05.62.93.11.59
✉ : fdc65@wanadoo.fr

Retrouvez-nous aussi sur : www.frc-midipyrenees.fr